

Visioconférence

« Comment mettre en place une activité café dans mon tiers-lieu ? »

jeudi 3 mai 2018

Nous avons choisi d'aborder ce sujet en visioconférence car il est porteur pour les tiers-lieux ; c'est un moyen efficace d'hybrider le modèle économique des tiers-lieux ruraux en proposant des briques de services pertinentes qui apportent une vraie plus-value sur les territoires fragiles.

Cette note vise à synthétiser les grands thèmes abordés durant la visioconférence par les intervenants mais également par les participants au travers des questions qu'ils ont pu poser.

Objectifs

- Connaître les étapes de la mise en place d'un café associatif
- Comprendre les réalités liées à la gestion d'un café et son impact sur le modèle économique

Partenaires

- Claire Jacquemin du Temps de Vivre à Aix-sur-Vienne (87)
- Deniz Orçun de La Smalah à St-Julien-en-Born (40)

Grands axes évoqués

Pour La Smalah à St Julien-en-Born

- Café associatif depuis un an
- L'association Sauce Ouest qui porte le projet la Smalah est active depuis 2013. Le projet de tiers-lieu et médiation numérique a débuté en 2015 : le projet de bâtiment a mis du temps à se mettre en place donc ils ont commencé sans lieu. Entre temps le collectif s'est beaucoup déplacé dans le département pour diffuser les activités —> création d'un réseau avant de s'installer dans un local provisoire

Projet soutenu par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne dans le cadre du « Programme Opérationnel FEDER / FSE 2014-2020 »



- Projet de médiation numérique sur une commune de 1500 personnes dans les Landes, très marquée par le déséquilibre de saison —> passage des gens, variété des activités très riche
- Bâtiments : Le café associatif loue un local privé de 90m2 situé en coeur de village à 600€/mois. Il va aussi être locataire d'un espace de 35m2 dédiée à formation et au coworking dans un bâtiment de 300m2 avec un hangar, atelier et espaces de travail dans une zone artisanale à deux pas de l'océan.
- À St-Julien-en-Born il n'y a pas de bar ouvert pendant l'hiver ; la forme du café associatif a émergé assez logiquement car le but était d'avoir une relation forte avec les habitants. Et quoi de mieux qu'un café pour créer du lien ?
- Au départ l'activité de gestion d'un café n'était pas nécessairement évidente pour le collectif, le point de départ n'étant pas un café mais un lieu de vie. L'activité de café s'est développée assez vite avec la participation des bénévoles.
- Aujourd'hui toutes les activités ont lieu dans le même espace car le local ne permet pas de cloisonner les espaces. Des activités travail et des activités « bar » plus classiques se côtoient —> cela a nécessité du temps d'observation.
- Recrutement d'une salariée à mi-temps qui est la facilitatrice, pour assurer la cohérence des activités proposées et la logistique + 3 salariés sur le développement du projet dans sa globalité
- L'association compte environ 800 membres (il faut être adhérent pour consommer des boissons alcoolisées et recevoir le newsletter) dont 250 membres actifs. Création de 2 catégories d'adhésions pour faire la distinction entre les consommateurs et ceux qui sont intéressés par les différents aspects de projet au-delà de café associatif.
- Environ 20 bénévoles réguliers —> certains prennent 4 demi-journées par semaine pour tenir le bar, d'autres organisent une soirée dans le mois, d'autres participent à des commissions (programmation culturelle / commission cuisine / commission communication)...
- Tous les ateliers proposés sont gratuits, comme par exemple un groupe de lecture, des groupes de paroles, des ateliers de guitare, tricot, des ateliers numérique, etc.
- Ouverture du café entre 8h30 et 18h30 toute la semaine et le samedi entre 9h et 12h30 + soirée ponctuelle.
- Gestion des clés : au départ il y avait 2 clés qui tournaient et tout le monde savait avec qui elles étaient. Pour faciliter la gestion, un boîtier à code a été installée avec

un fonctionnement de codes qui change régulièrement et qui est communiqué aux bénévoles actifs.

- Quid de la législation : pas de licence 3 ou 4 donc vente exclusivement de bière et de vin → nécessite d'avoir une adhésion pour consommer des boissons alcoolisées (2€ adhésion).
- Concernant la restauration : organisation de repas associatif une fois par mois et repas de midi et apéros ponctuels.
- « Les publics fragiles c'est les premiers qui nous ont repéré ! ». Les membres du collectif n'ont pas les compétences professionnelles pour les accompagner. Ils sont donc allés chercher des solutions auprès des collectivités et d'autres associations locales afin de pouvoir continuer à accueillir tout public et de bien orienter ceux qui en ont besoin.
- Quid d'une éventuelle concurrence locale : pas de ressenti de cet ordre car le café associatif. La Smalah s'est positionné comme un lieu d'activités auto-géré. D'ailleurs cela est parfois mal compris car il n'y a pas tout le temps quelqu'un derrière le bar, c'est souvent un co-worker qui tient la double casquette. Beaucoup d'efforts sont fait pour travailler avec le commerce local + implication dans des activités de village.

Pour le Temps de Vivre à Aix-sur-Vienne

- Obtention d'une licence 3 (car la licence 4 coûtait entre 2000€ et 3000€ à l'achat). Le TDV a fait une demande de création de licence auprès de la mairie qui lui a évité de payer un rachat de licence 4.
- Deux types d'adhésions : à la journée / soirée (2€) ou à l'année (15€)
- La partie commerciale de l'activité concerne la location d'espace, la vente de livres et la vente de café
- La partie association concerne les animations du lieu et génère de nombreux coups de mains bénévoles. Par exemple, pendant que Claire était mobilisée sur la visioconférence, c'est une bénévole qui s'occupait de tenir le café.
- Choix du statut SCIC : aucun statut ne convenait parfaitement au projet initial. Avec la forme associative il y a un bureau constitué d'administrateurs qui prennent les décisions alors que ces mêmes personnes ne sont pas au quotidien sur le terrain. Cela posait donc problèmes en terme de compétences et de pouvoir. C'est pour cette raison que la forme de SARL a d'abord été choisie ; les associés aidaient à la prise de décisions. Mais finalement cela ne convenait pas non plus car lorsque les

associés en sortaient cela nécessitait de changer les statuts. La SCIC résout tous ces problèmes et permet en plus de maintenir l'association.

- Choix éthique et responsable de faire fonctionner les petits producteurs. Les produits coûtent beaucoup plus cher et pourtant le Temps de Vivre souhaite pratiquer des prix bas pour rester ouverts à tous et favoriser la mixité ; l'activité génère donc moins de marge. Au niveau du modèle économique c'est un choix éthique mais plus compliqué financièrement.
- Marges : librairie = 30% / café = 60% / coworking = 100%
- Chiffre d'affaires généré par activités : librairie = 50% / coworking = 20% / café = 30% —> la tendance commence à s'inverser car le CA généré par la librairie baisse au profit du coworking.
- 2 salariées en 2018 contre 3 salariés en 2017 (répartis à 80%, 80% et 50%).
- Compétences nécessaires pour gérer une activité café : contact et écoute car lorsque l'on travaille derrière un comptoir on rencontre beaucoup de gens qui se confient et qui ont besoin de parler ou de faire des rencontres. « On entend de tout ». Cela nécessite d'avoir des outils pour supporter ce déferlement de confidences et parfois (souvent), de malheur. Il faut aussi pouvoir gérer des personnes qui ont une relation addictive avec l'alcool donc savoir dire non et gérer les limites. Pour cela, au Temps de Vivre on a instauré une règle ; pas plus de 3 verres d'alcool par personne et pas d'alcool avant 11h. Il y a aussi un travail de maintenance à ne pas négliger (porter des cartons par exemple).
- Matériel pour le café : machines à café standard les 2 premières années puis machine semi-pro qui convient très bien car les grosses machines professionnelles coutent très cher et demandent beaucoup d'entretien + tireuse notamment pour pouvoir continuer à générer de la marge sans vendre trop cher. Actuellement le Temps de Vivre aurait besoin d'un grand étendoir pour la vaisselle (ça c'était une blague car on en a marre d'essuyer à longueur de journée!!). Problématique de verre au tri car il faut en jeter tous les jours.
- Le local était d'abord loué à la mairie pour une centaine d'euros mensuels. Depuis que la SCI est devenue propriétaire le loyer payé par le TDV est de 800€/mois.
- Quid d'une éventuelle concurrence locale : avant de s'installer, l'équipe a réalisé de nombreuses démarches pour s'annoncer et faire en sorte que les commerçants sachent en amont qu'ils n'étaient pas là pour faire de la concurrence aux activités existantes. Certains ont compris qu'ils n'étaient pas sur le même créneau et d'autres n'étaient pas dans cette logique donc soit ils s'en fichaient, soit ils les ont regardé avec de grands yeux. Reste que l'entente cordiale était amorcée. Il est

nécessaire de créer un brin de communication avant l'ouverture pour désamorcer d'éventuelles incompréhensions.

Bonus & contacts

Deniz Orçun - contact@la-smalah.com - <http://la-smalah.com/fr>

Claire Jacquemin - contact@letempsdevivre.co - <http://www.letempsdevivre.co>

Nous proposons avec Claire deux formations de 3 jours à 600€/personne (possibilité de prise en charge OPCA et Pôle Emploi) =

- « **Les bases pour créer un café alternatif** » :

<https://coop.tierslieux.net/creer-un-cafe-alternatif>

- « **Les bases pour ouvrir une librairie** » : <https://coop.tierslieux.net/ouvrir-une-librairie>

Réseau des cafés culturels associatifs : <http://www.resocafeasso.fr/>